

**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE**  
**VILLY-BOCAGE DU JEUDI 05 JUILLET 2018**  
**N° 2018-08**

L'an Deux mil dix-huit, le jeudi 05 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI.

Absents :

Absents excusés représentés :

Daniel JOLY représenté par Gérard LECOUTURIER.  
Thérèse ZEKAR représentée par Michel ECOBICHON.  
Nathalie JARDIN représentée par Alain MEILLON.  
Wilfried LIOT représenté par Jean-Luc ROUSSEL.

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Rappel de l'ordre du jour** :

**1. - Demande de dérogation scolaire suite à de nouveaux éléments.**

M. le Maire, par convocation datée du 3 Juillet, a invité le conseil à se réunir en urgence compte tenu de la période imminente des congés scolaires d'été ne permettant plus aux parents d'engager des démarches auprès d'établissements scolaires. En effet, la date du prochain conseil municipal ordinaire est fixée au 18.09.18 soit après la rentrée scolaire.

Au vu des éléments ci-dessus le conseil municipal approuve l'urgence à l'unanimité.

**2018.08.01: Demande de dérogation scolaire suite à de nouveaux éléments** :

Les parents n'ayant pas obtenu satisfaction, ont souhaité présenter de nouveaux éléments concernant la demande de dérogation scolaire présentée lors du conseil municipal du 03.07.18.

A la demande des parents M. le Maire a accepté que la parole leur soit donnée avant délibération.

Après avoir entendu les explications des parents et en avoir débattu le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret, à la demande d'un conseiller.

Après dépouillement des bulletins le résultat est le suivant :

Vote pour : 6	Vote contre : 8	Abstention : 1
---------------	-----------------	----------------

La demande de dérogation est donc refusée.

La séance est levée à 21h40.